

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Date de convocation et d'affichage :

28 mars 2024

Date d'affichage du Compte rendu :

Séance du Mardi 02 Avril 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **12** – Votants : **13**

Le deux avril deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme Anne-Gaud MILLORIT, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Mickaël TARDIVEL, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie LANGUILLE, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Fanny PEROT, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON, Claire BIDET

Absent excusé : Eliott RUFFET donne pouvoir à Mickaël TARDIVEL

Secrétaire de séance : Sophie LANGUILLE

La secrétaire de mairie assiste à la séance. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Mme la Maire ouvre la séance à vingt heures et cinq minutes et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2024
2. Accueil des nouveaux conseillers et lecture de la charte de l' élu local
3. Création de postes d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Mise à jour du tableau du conseil municipal
6. Mise à jour des commissions municipales
7. Désignation des délégués et représentants au sein d'organismes extérieurs
8. Vie associative : attribution des subventions aux associations
9. Ecole La Providence : contribution financière pour l'année 2024
10. Informations communautaires
11. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
12. Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Indemnités de fonction des adjoints. L'ajout de ce point à l'ordre du jour est validé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rappelle les points abordés lors du conseil municipal du 11 mars 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Mme la Maire déclare installés depuis le 24 mars 2024 dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Jérémie BARREAU
- Claire BIDE
- Maële LASKAR
- Nicolas PINCHON
- Eliott RUFFET
- Michel SAUVÉ

Madame la Maire lit la Charte de l'élu local. Un exemplaire est remis à chaque nouveau conseiller.

Arrivée de Jérémie BARREAU à 20h10. Le nombre de votants passe à 14.

D2024-16 : CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur Mickaël TARDIVEL informe les membres du conseil de sa démission de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles et familiales. Il reste toutefois conseiller municipal. Jusqu'à l'acceptation de sa démission par le Préfet, Mickaël TARDIVEL reste 1^{er} adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire et que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de créer 3 nouveaux postes d'adjoints en plus du poste de 1^{er} adjoint déjà existant.

D2024-17 : ÉLECTION DES ADJOINTS

En application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

M. Enguerrand ROUZIC se porte candidat au poste de deuxième adjoint.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés (votant – nuls et blancs)	13
Majorité absolue	7

- NOM Prénom : ROUZIC Enguerrand

Voix : 13

Monsieur ROUZIC Enguerrand ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Mme Maële LASKAR se porte candidate pour le poste de troisième adjointe.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés (votant – nuls et blancs)	12
Majorité absolue	6

- NOM Prénom : LASKAR Maële

Voix : 12

Madame LASKAR Maële, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

M. Michel SAUVÉ se porte candidat pour le poste de quatrième adjoint.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés (votant – nuls et blancs)	9
Majorité absolue	5

- NOM Prénom : SAUVÉ Michel Voix : 6
- NOM Prénom : BARREAU Jérémie Voix : 3

Monsieur SAUVÉ Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

D2024-18 : MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux récentes élections municipales et aux élections d'adjoints, il convient de modifier le tableau du conseil municipal comme suit :

Fonction	Civilité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	Mme	MILLORIT Anne-Gaud	06/12/1983	15/03/2020	153
Premier adjoint	M	TARDIVEL Mickaël	21/05/1975	15/03/2020	159
Deuxième adjoint	M	ROUZIC Enguerrand	04/01/1994	15/03/2020	147
Troisième adjointe	Mme	LASKAR Maële	21/04/1987	24/04/2024	59
Quatrième adjoint	M	SAUVÉ Michel	03/08/1935	24/04/2024	86
Conseillère municipale	Mme	FRAVAL LANGUILLE Sophie	01/08/1974	15/03/2020	162
Conseillère municipale	Mme	GAUDIN Julie	29/11/1990	15/03/2020	155
Conseiller municipal	M	VAN DAELE Karel (Nationalité néerlandaise)	11/10/1949	15/03/2020	156
Conseillère municipale	Mme	AUPETIT Irène	26/12/1978	15/03/2020	150
Conseillère municipale	Mme	PEROT Fanny	29/11/1989	15/03/2020	150

Conseiller municipal	M	OLLIVRO Vassili	06/09/1975	15/03/2020	147
Conseiller municipal	M	PINCHON Nicolas	31/10/1979	24/04/2024	63
Conseiller municipal	M	BARREAU Jérémie	27/08/1980	24/04/2024	62
Conseillère municipale	Mme	BIDET Claire	29/11/1984	24/04/2024	62
Conseiller municipal	M	RUFFET Eliott	10/02/2024	24/04/2024	62

Sortie de Claire BIDET à 20h39

D2024-19 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

Retour de Claire BIDET à 20h42

Mme la maire informe l'assemblée qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.).

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7 %

Madame le maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité des adjoints : 9.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement l'indice 1027, par le nombre d'adjoints

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées :

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE MAXIMAL	POURCENTAGE INDICE 1027	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
Maire	MILLORIT Anne-Gaud	40.30%	35.4%	1455.13 €	1258.68 €
1 ^{er} adjoint	TARDIVEL Mickaël	10.70%	9.3%	382.28 €	330.68 €
2 ^{ème} adjoint	ROUZIC Enguerrand	10.70%	9.3%	382.28 €	330.68 €
3 ^{ème} adjoint	LASKAR Maële	10.70%	9.3%	382.28 €	330.68 €
4 ^{ème} adjoint	SAUVÉ Michel	10.70%	9.3%	382.28 €	330.68 €
Total mensuel				2984.20€	

Michel SAUVÉ propose de faire une cagnotte avec une partie de son indemnité d'adjoints à destination des aînés.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Ce point est reporté au prochain conseil.

DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Ce point est reporté au prochain conseil.

D2024 – 20 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente le tableau ci-dessous concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2024 établi lors de la réunion de la commission vie associative. Compte-tenu de la situation financière de la commune, il a été décidé de baisser les subventions de 30%.

Associations	Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Proposé 2024
Communales				
Batterie fanfare Saint Mathurin Moncontour	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 200,00 €
Batterie fanfare - Lamballe Terre et Mer	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000,00 €
Football club Moncontour Trédaniel	1400	1400	1 400 €	1 050,00 €
Association Donneurs de Sang Moncontour	150 €	150 €	150 €	112,50 €
UNC Anciens combattants de Moncontour/Trédaniel	100 €	100 €	100 €	75,00 €
Orgue et Patrimoine de Moncontour	500 €	500 €	500 €	375,00 €
Association des parents d'élèves école publique	350 €	350 €	350 €	262,50 €
APEL Ecole privée	350 €	350 €	450 €	237,50 €
Section Théâtre Moncontour	/	100 €	/	75,00 €
Association RUE DELL ARTE	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 500,00 €
Chasse	100 €	100 €	100 €	75,00 €
Tam Breizh	/	500 €	500 €	375,00 €
Association Badminton Moncontour	/	100 €	120 €	90,00 €
Club cycliste Moncontour	2 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500,00 €
Club cycliste Moncontour - Lamballe Terre et Mer		500 €	500 €	500,00 €
AAPPMA (pêche)	100 €	100 €	100 €	75,00 €
Le jardin d'Hildegarde	800 €	800 €	800 €	600,00 €
Club des jeunes	/	1 000 €	1 000 €	750,00 €
Total associations Moncontour	12 650 €	14 900 €	15 120 €	10 852,50 €
Intercommunales/ Pays de Moncontour				
Sons d'automne	500 €	500 €	500 €	350,00 €
Handi'chiens - ANECAH		15 €	15 €	15,00 €
Sauvegarde du Patrimoine Culturel du Mené			100 €	70,00 €
Total associations Intercommunales	700 €	630 €	715 €	435,00 €
Sous total départementales/Nationales	165 €	395 €	265 €	
TOTAL GLOBAL	13 515,00 €	15 925,00 €	16 100€	11 287,50 €

Le sentier du bief, le club des aînés et Il est quatre heures n'ont pas fait de demande pour cette année par solidarité avec la commune au regard de sa situation financière.

Aucune subvention n'a été octroyée aux associations extérieures au territoire (sauf handi'chien car présente sur l'hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à 13 voix Pour et 1 Abstention :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations pour l'année 2024 d'un montant total de 11 287.50 € affecté en section de fonctionnement au compte D 6574

- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

D2024-21 : ECOLE LA PROVIDENCE : ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2024

Madame la Maire rappelle la convention entre la commune et l'OGEC La Providence établie le 28 septembre 2004 qui fixe le montant de la contribution annuelle à 30 000 €, versée en 4 fois par la mairie. Cette somme permet d'assumer les salaires et charges de deux agents d'accompagnement dans les classes et d'entretien, une partie des dépenses liées à l'entretien des locaux, frais de chauffage et électricité ainsi que du mobilier et matériel scolaire.

Début mars, la trésorière de l'OGEC avait informé la municipalité des problèmes de trésorerie que rencontrait l'OGEC et le versement du premier solde, soit 7500€, avait été soumis au conseil municipal du 11 mars 2024 et a donc déjà été effectué.

Toutefois, l'équipe en place souhaitait que le conseil municipal soit au complet pour soumettre la dotation globale au vote.

Madame la Maire rappelle qu'il a été annoncé aux vœux la volonté de maintenir la totalité de la dotation en 2024. L'équipe municipale a rencontré à plusieurs reprises les responsables et parents d'élèves qui ont sensibilisé les élus sur la situation financière très tendue de l'école.

Le budget prévisionnel a été équilibré en tenant compte du maintien de la dotation de 30 000 euros. Il reste nécessaire d'échanger avec l'école de La Providence suite au rapport définitif de la chambre régionale de la cour des comptes afin de trouver d'autres sources de financement pour l'école.

Madame la Maire soumet cette proposition au vote : 10 pour et 4 abstentions.

La contribution annuelle de 30 000 € est adoptée et sera prévue au budget au compte 6558.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Politique de l'habitat
- Schéma directeur de l'eau potable

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Urbanisme

DP – Déclaration Préalable

PC – Permis de Construire

PD – Permis de démolir

CUa – Certificat d’Urbanisme Informatif

CUb – Certificat d’Urbanisme Opérationnel

Type	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
DP n°6	HOFFMEISTER James	2 rue de la Victoire	Remplacement des fenêtres existantes simple vitrage par des fenêtres en bois identiques double vitrage. Peinture Farrow & Ball green n°34	En cours d’instruction
DP n°7	DUMONT Olivier	4-6 rue de la Victoire	Changement de destination : en rez-de-voirie, ouverture d’une épicerie, primeur et fromagerie, lieu d’accueil et de dégustation. Au 1er étage, lieu d’habitation, appartement.	En cours d’instruction
CU n°2	OLLIVIER Yann	51 rue Veillet Dufrêche		En cours d’instruction

2. Devis

- Achat d’un taille-haie à 647.10 €TTC – Pringault Motoculture
- Achat de petits matériels pour la cantine : 574 €TTC – Groupe Comptoir

Fin de séance à 21h16

Prochain conseil le 8 avril 2024 à 18h30.

